

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 19

N° 218

## ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2014

---

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 218

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 19

À l'alinéa 30, après le mot :

« avocat »,

insérer les mots :

« commis d'office ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir le texte de l'article 19 voté par l'Assemblée nationale en première lecture.